



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION LE CABARET DES OISEAUX

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

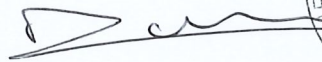
VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil municipal n° 0032-2026 du 20 mars 2026 désignant Monsieur Alexis DARMOIS en qualité de Maire,
VU la délibération conseil municipal n° 0033-2026 du 20 mars 2026 portant délégation au Maire,
VU la décision n° 0215-2025 du 28 juillet 2025 décidant la signature d'un contrat de cession avec l'Association Le Cabaret des oiseaux pour trois représentations du spectacle « Mer » les 27 et 28 mars 2026,

CONSIDERANT la nécessité de régler les frais de transports et de défraiements,

Le Maire décide de signer l'avenant au contrat de cession avec l'association Le Cabaret des Oiseaux domiciliée 7 rue Jacques Coeur 91600 SAVIGNY SUR ORGE pour le règlement des frais de transports pour un montant de 148,76 € et les défraiements pour un montant de 82,80 €.

Fait à Pont-Audemer, le 30 mars 2026

Le Maire



Alexis DARMOIS

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 03/04/2026



ID : 027-200077329-20260330-DEC_0122_2026-AU